COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE ARRÊTÉ N° PM156/2022

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement

Branchement électrique 2-3 Rue des Forges

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5;

VU le code de la route;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société AGERON BISSUEL, en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il est entrepris des travaux de branchement électrique au droit des numéros 2 et 3 de la rue des Forges ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

ARRÊTONS

- ARTICLE 1 : Du lundi 24 octobre au mardi 25 octobre 2022, la circulation sera interdite sur la rue des Forges.
- ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la Voie Nouvelle des Ferrières, la route du Col de la Luère (RD24) et la rue des Attignies.
- ARTICLE 3: Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.
- ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.
- ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.
- ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
 - Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
 - Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
 - Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
 - Monsieur le responsable de la société AGERON BISSUEL, 26 chemin de Cachenoix, 69340 FRANCHEVILLE.

Fait à GREZIEU-LA-VARENNE le 15 octobre 2022

Acte publié le

17 OCT. 2022

